

# Talents des cités

Communiqué de presse  
 20 juillet 2015

## Deux lauréats distingués en région Provence Alpes Côte-d'Azur

**En juin et juillet, 22 jurys organisés dans toute la France par BGE désigneront les lauréats régionaux du concours Talents des Cités 2015. Au total une quarantaine de créateurs d'entreprise et de porteurs de projets issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, seront récompensés et se verront attribuer le label « Talents des Cités ».**

Les jurys viennent de désigner les **deux lauréats régionaux de l'édition 2015 du concours Talents des Cités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** parmi une sélection de candidats auditionnés pour présenter leur projet d'entreprise.

Pour évaluer ces candidats faisant tous l'objet d'un accompagnement par un organisme d'aide à la création d'entreprise, les jurys ont étudié leur parcours (motivation, profil entrepreneurial), la viabilité économique et financière de leur projet, l'impact de leur activité sur leur quartier (création d'emplois et de lien social). Ils ont désigné :

**Anne-Cécile RATSIMBASON**, lauréate dans la catégorie « Création » et **Yannick FRANCESCHI**, lauréat dans la catégorie « Emergence » remportent respectivement un prix de 2000€ et 1000€, ainsi qu'une campagne de communication régionale.

<b>Catégorie</b> CRÉATION	<b>ANNE-CÉCILE RATSIMBASON</b> Pour AC RATSIMBASON CRÉATION - NICE (06) – QUARTIER NICE CENTRE
Âge	30 ans
Parcours	Diplômée d'ESMOD (Ecole Supérieure des Arts et Techniques de la Mode) et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de la Villa Arson (ENSA), Anne-Cécile RATSIMBASON est styliste designer de mode de prêt-à-porter féminin. Elle a été finaliste de Podium Jeunes Stylistes, un concours international de mode avant de se lancer dans la création de mode médicale.
L'idée	Conception de vêtements sur-mesure pour les personnes suivant un traitement médical.
L'entreprise	Passionnée de mode depuis son plus jeune âge, Anne-Cécile RATSIMBASON a décidé de créer sa propre entreprise pour réconcilier mode et soins médicaux. Cette jeune Niçoise imagine, fabrique et commercialise des vêtements et accessoires réalisés sur-mesure pour les personnes hospitalisées. Objectif : améliorer le quotidien du patient. Conçus en collaboration avec les équipes médicales, ces vêtements fabriqués dans des textiles innovants sont adaptés aux pathologies et aux besoins des patients. Au-delà de leur rôle esthétique et fonctionnel, ses créations ont un rôle psychologique : faciliter l'acceptation du traitement médical. Anne-Cécile RATSIMBASON bénéficie de l'accompagnement de BGE Côte d'Azur.

<b>Catégorie ÉMERGENCE</b>	<b>YANNICK FRANCESCHI</b> Pour AGOPTIC– MARSEILLE (13) – QUARTIER SAINT-JEAN-DU-DÉSERT
Âge	31 ans
Parcours	Diplômé d'un BTS Optique lunetterie, Yannick FRANCESCHI a été à la fois responsable d'un magasin d'optique et formateur en optique en école et lycée professionnel.
L'idée	Proposer la vente en ligne de lunettes accompagnée d'un service personnalisé à domicile.
L'entreprise	Au cours de ses neuf années d'expérience dans l'optique, Yannick FRANCESCHI a pu constater que de nombreuses personnes ont un accès limité aux soins optiques. Si le coût des lunettes constitue l'obstacle le plus courant, d'autres personnes ne peuvent pas acheter de lunettes car elles habitent des zones isolées ou sont en situation de handicap ou de mobilité réduite. Avec AGOPTIC, le site de vente en ligne qu'il lancera d'ici la fin de l'année, le jeune Marseillais entend proposer une gamme variée de lunettes à des prix abordables. Plus qu'un simple site de vente de lunettes sur internet, AGOPTIC se veut une vitrine 2.0. A distance, le client pourra choisir ses modèles préférés. Sur rendez-vous, un opticien diplômé d'État se déplacera à domicile pour l'essai des lunettes, conseiller le client sur ses choix, prendre les mesures et effectuer tous les réglages. L'atout de ce site: un service en ligne personnalisé de qualité qui privilégie la relation humaine. Yannick FRANCESCHI est accompagnée dans sa création d'entreprise par BGE Provence Alpes Méditerranée.

**Ces deux lauréats concourent pour le Prix National Talents des Cités et pour le « Grand Prix » et la « Mention spéciale » Talents des Cités 2015**

**Le 24 septembre :** le jury national désignera une dizaine de lauréats nationaux parmi les lauréats régionaux. Chacun recevra un prix de 7000€ et bénéficiera du parrainage d'un des partenaires de *Talents des Cités*.

**Le 24 octobre :** le « Grand Prix Talents des Cités 2015 » et la « Mention spéciale 2015 » seront dévoilés au cours de la remise des prix, unique cérémonie organisée dans le cadre prestigieux de l'hémicycle du Sénat. Les deux lauréats seront récompensés par un prix de 5000€.

**À propos de Talents des Cités**

À l'initiative du Ministère de la Ville et du Sénat, le concours *Talents des Cités* est organisé par le réseau d'accompagnement BGE, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, avec le soutien de nombreux partenaires publics et privés : **le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Epareca, le Groupe Safran, la fondation EDF, le Groupe Casino, la fondation SFR, FinanCités, le Club XXIe siècle, Public Sénat, France Télévisions et Radio France.**

Chaque année, il valorise les initiatives des femmes et des hommes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Les lauréats distingués partout en France reçoivent un soutien financier. Ils participent ensuite à une phase nationale qui distingue une dizaine de lauréats, lors d'une remise des prix qui se déroule chaque année dans l'Hémicycle du Sénat.

**Pour en savoir plus :**

[www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com)